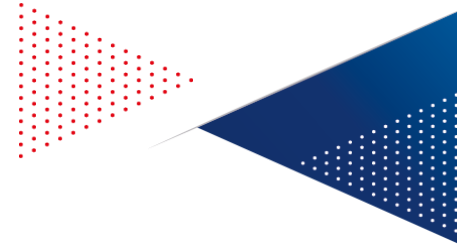


COMMISSION FEDERALE DE L'ARBITRAGE

F4 N2

Poule A

2023-2024



Nom Prénom Arbitre	Affectation
LLEWELLYN STEVEN	F3
VINCENT THOMAS	F4
PREAUX SIMON	F4
BARBIN KEVIN	F4
DOUART ELIAN	F4
MARTIN GAETAN	F4
GUEGUEN JULIEN	F4
DENEUVE GAETAN	F4
LUNGERI LOUIS	F4
GUILLON ALEXIS	F4
HOUGUET NICOLAS	F5
ZAMO ROMAIN	F5
ROUQUETTE JULIEN	F5
OLIVIER LOUISON	F5

La présente décision est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.